

DEPARTEMENT
DE LA VENDEE

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARRONDISSEMENT
DE LA ROCHE SUR YON

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES HERBIERS
13 OCTOBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux et le treize du mois d'octobre le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire du mois d'octobre sous la présidence de Madame Magali LOISEAU, Vice-Présidente du CCAS.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames Magali LOISEAU, Odile PINEAU, Véronique BESSE, Marietta BOONEFAES, Laurence MARTINEAU, Bernadette BOURCIER. Messieurs Jean-Marie GRIMAUD, Benoit DUGAST, Joseph CHEVALLEREAU.

ÉTAIENT EXCUSÉS : Messieurs Christophe HOGARD, Yves MARTINEAU. Mesdames Annick MENANTEAU, Julie MARIEL-GODARD, Monique ENFRIN, Lucette SOURISSEAU. Madame Marie RENOU pouvoir à Madame Laurence MARTINEAU. Madame Flora PRIEUR pouvoir à Madame Magali LOISEAU.

Nombre administrateurs en exercice : 17

Nombre administrateurs présents : 9

Nombre administrateurs votants : 11

Secrétaire de séance : Véronique BESSE.

N°15 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA RESIDENCE AUTONOMIE DU BOISTISSANDEAU – AUTORISATION DE SIGNATURE. (*Rapporteur : Véronique BESSE*).

Le Boistissandeau, géré par l'association Handi-Espoir, est une Maison d'Accueil Familial permettant l'accueil conjoint d'adultes handicapés avec leurs parents âgés, pour permettre aux familles de poursuivre la vie commune malgré l'âge et la dépendance.

Il comprend à la fois un Etablissement d'Accueil Médicalisé (EAM) pour accueillir des personnes en situation de handicap et une Résidence autonomie pour accueillir les personnes âgées.

Le partenariat proposé poursuit plusieurs objectifs :

- favoriser l'intégration des personnes âgées du Boistissandeau vers les EHPAD, à travers une collaboration des équipes de professionnels de la Résidence de la Fontaine du Jeu et du Boistissandeau,
- construire un parcours de santé cohérent sur le territoire de nature à éviter toute rupture et à améliorer la prise en charge des résidents en renforçant la coopération et la coordination entre les structures d'accueil.

La convention soumise à l'approbation du Conseil d'administration d'accueil et de prise en charge des personnes âgées de la Résidence autonomie du Boistissandeau au sein de la Résidence de la Fontaine du Jeu.

La Résidence autonomie du Boistissandeau relevant de la même réglementation que la Résidence autonomie « Le Square des Chênes », elle ne peut accueillir que des personnes autonomes relevant en majorité des GIR 5 et 6. Le présent partenariat permettra d'accueillir en EHPAD, au sein de la Résidence de la Fontaine du Jeu, ces personnes devenues trop dépendantes pour permettre leur maintien au sein de la Résidence autonomie.

Les équipes de professionnels du Boistissandeau et de la Résidence de la Fontaine du Jeu collaboreront dans un souci constant de préservation des liens familiaux entre les personnes âgées et leurs proches restés au Boistissandeau, et afin d'assurer la meilleure transition possible entre les deux établissements.

Vu la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement (ASV),

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment ses articles L.313-12, D.313-24-1 et D.313-24-2 ;

Vu le Code de la Santé Publique,

Madame la Vice-Présidente du CCAS propose aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente du CCAS, à signer le projet de convention ci-joint ainsi que toutes les pièces relatives à cette décision.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée le Conseil d'administration adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Transmis en Préfecture le : 24/10/22

Publié électroniquement le : 24/10/22

Véronique BESSE,
Secrétaire de séance.



Pour copie conforme,

Magali LOISEAU,
Vice-Présidente du CCAS.

